

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites.  
[En savoir plus sur les cookies](#)

Fermer X

## Mécomptes publics

### La conjoncture est bonne, il n'y a pas de meilleur moment pour réduire le déficit structurel

Ne refaisons pas l'erreur d'autour de l'an 2000



par François Ecalle

Autour de l'an 2000, la croissance a été forte dans l'Union européenne, les recettes fiscales ont été dynamiques et les déficits publics ont mécaniquement diminué, passant ainsi au-dessous du plafond de 3,0 % du PIB fixé par le traité de Maastricht. Plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne, en ont profité pour baisser les impôts et accroître les dépenses publiques, tout en continuant à réduire leur déficit dans un premier temps. Mais la croissance a ensuite ralenti et les déficits sont repartis à la hausse, repassant au-dessus de 3 % du PIB.

Pour ne pas refaire cette grave erreur de politique économique, les règles budgétaires européennes ont été modifiées. Si le traité de Maastricht impose toujours de viser un déficit public inférieur à 3 % du PIB, les États membres de l'Union européenne doivent aussi ramener leurs comptes publics à l'équilibre sans que cela résulte de la croissance de l'activité économique. En termes techniques, ils doivent viser un "déficit structurel" nul et, si leur déficit structurel n'est pas nul, ils doivent le réduire chaque année de 0,5 point de PIB "à titre de référence".

"Les États membres de l'Union européenne doivent aussi ramener leurs comptes publics à l'équilibre sans que cela résulte de la croissance de l'activité économique. En termes techniques, ils doivent viser un "déficit structurel" nul"

Le solde structurel n'est pas une donnée comptable ou statistique, mais résulte d'un calcul économique intrinsèquement fragile. Il n'en reste pas moins un indicateur essentiel pour apprécier et guider la politique budgétaire.

S'agissant de la France, le gouvernement estime lui-même le déficit structurel à 2,5 % du PIB en 2016, et reconnaît qu'il diminuera très peu dans les prochaines années, bien moins que la référence de 0,5 point par an inscrite dans les textes européens, puisqu'il sera encore de 1,6 % du PIB en 2020. En effet, les économies prévues sur les dépenses publiques sont à peine supérieures au montant des mesures de baisse des prélèvements obligatoires.

#### La Commission a raison d'insister

Le gouvernement prévoit un déficit public au-dessous mais proche de 3,0 % du PIB sur les trois années 2017 à 2019, mais la Commission européenne et nos voisins d'Europe du Nord ne s'en inquiètent pas trop. La croissance paraît suffisamment forte et solide pour assurer un déficit public au-dessous de ce plafond à cet horizon. Dans son avis sur la politique budgétaire française publié le 22 novembre dernier, la Commission insiste surtout sur l'insuffisante réduction du déficit structurel, et elle a parfaitement raison.

La situation conjoncturelle est très bonne, la croissance est solide et il n'y a pas de meilleur moment pour réduire fortement le déficit structurel, en diminuant tout aussi fortement les dépenses publiques. Des réformes ont été déjà engagées et des économies non négligeables peuvent en être attendues, mais ce n'est pas suffisant. Le gouvernement répond généralement qu'il lui faut le temps de la réflexion et de la concertation. C'est vrai, mais il faudrait néanmoins qu'il passe rapidement à la vitesse supérieure.

Le site [www.fieco.fr](http://www.fieco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

#### A lire également

**Nous ne respecterons pas la règle des 3 % en 2018**

**Le programme d'économies du gouvernement est mal engagé**

Publié le 30/11/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Budget | Economie | Etat | Europe | Politique